

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 4 novembre 2019

Canada  
Province de Québec  
Municipalité de Saint-René-de-Matane

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 4 novembre 2019 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, située au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

#### SONT PRÉSENTS

M. le maire	Rémi Fortin
Mmes les conseillères	Joyce Bérubé
	Johanne Fillion
	Lyne Gagnon
M. le conseiller	Roger Vaillancourt

#### EST ABSENTE

Mme la conseillère	Julie Gagné
--------------------	-------------

formant quorum sous la présidence de M. le maire Rémi Fortin.

#### EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Yvette Boulay
--	---------------

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Rémi Fortin ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

#### 2019-11-198 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 novembre 2019 tel qu'il a été préparé et lu, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### 2019-11-199 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2019

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 7 octobre 2019 qui leur a été transmis à l'avance;

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### 2019-11-200 APPROBATION - COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer au montant de trente-et-un mille sept cent soixante-quatorze dollars et vingt-et-un (31 774,21 \$), la liste des prélèvements bancaires au montant de douze mille deux cent soixante-et-onze dollars et quatorze (12 271,14 \$), et les salaires nets payés au montant de douze mille quatre cent trente-sept dollars et cinquante-trois (12 437,53 \$).

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un grand total de cinquante-six mille quatre cent quatre-vingt-deux dollars et quatre-vingt-huit (56 482,88 \$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 1570 à 1595.

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 4 novembre 2019

**QUE** ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, DMA, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

#### 2019-11-201 PRISE D'ACTE – DÉPÔT – ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2019

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

**DE** prendre acte du dépôt du rapport de l'état des revenus et dépenses de la Municipalité de Saint-René-de-Matane pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 octobre 2019, incluant les prévisions des revenus et dépenses jusqu'au 31 décembre 2019.

**DE** prendre acte du dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses de la Municipalité de Saint-René-de-Matane pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 octobre 2019 avec la même période de l'année financière 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### 2019-11-202 AUTORISATION – DESTRUCTION D'ARCHIVES MUNICIPALES SELON LE CALENDRIER DE CONSERVATION – DIVERS DOCUMENTS DES ANNÉES 1965 À 2013

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des archives municipales pouvant être détruites en 2020 est dressée, et ce, conformément au calendrier de conservation des archives municipales;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de procéder à la destruction par déchetage d'archives municipales concernant les années financières 1965 à 2013, conformément aux dispositions du calendrier de conservation des archives municipales;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'**autoriser la destruction par déchetage des archives municipales faisant l'objet de la liste dressée et datée du 4 novembre 2019, et ce, en conformité avec le calendrier de conservation de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**QUE** la liste des archives municipales à détruire en 2020 est conservée au service de l'administration.

**QUE** le déchetage des archives municipales se fait par le personnel municipal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### 2019-11-203 ÉTABLISSEMENT DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL – CALENDRIER 2020

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

**D'**établir, conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020, en fixant le jour, la date et l'heure du début des séances ordinaires, lesquelles se tiendront à la salle du conseil, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane, selon ce qui suit :

- Le lundi	13 janvier 2020	19 h 30;
- Le lundi	3 février 2020	19 h 30;
- Le lundi	2 mars 2020	19 h 30;
- Le lundi	6 avril 2020	19 h 30;
- Le lundi	4 mai 2020	19 h 30;
- Le lundi	1 <sup>er</sup> juin 2020	19 h 30;
- Le lundi	6 juillet 2020	19 h 30;
- Le lundi	3 août 2020	19 h 30;

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 4 novembre 2019

* Le <b>mardi</b>	8 septembre 2020	19 h 30;
- Le lundi	5 octobre 2020	19 h 30;
- Le lundi	2 novembre 2020	19 h 30;
- Le lundi	7 décembre 2020	19 h 30.

**QU'**un avis public concernant l'établissement du calendrier 2020 des séances ordinaires du conseil municipal sera affiché aux deux endroits désignés, et ce, conformément à la loi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-11-204**

**ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-06 INTITULÉ, « RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-03 AFIN D'ENCADRER L'AFFICHAGE DIRECTIONNEL ET PUBLICITAIRE ET DE MODIFIER UNE LIMITE DE ZONE INONDABLE PAR EMBÂCLE DE GLACES »**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

**D'**adopter le règlement numéro 2019-06, intitulé « Règlement numéro 2019-06 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-03 afin d'encadrer l'affichage directionnel et publicitaire et de modifier une limite de zone inondable par embâcle de glaces ».

**DE** transmettre copie de la présente résolution ainsi qu'une copie du règlement numéro 2019-06 à la MRC de La Matanie.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-11-205**

**PRISE D'ACTE – DÉPÔT – MESURE D'ACCUMULATION DE BOUES DANS LES ÉTANGS AÉRÉS – JUILLET 2019**

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

**DE** prendre acte du dépôt du rapport de la mesure d'accumulation de boues dans les étangs aérés de la station d'épuration des eaux usées de la municipalité de Saint-René-de-Matane réalisée le 16 juillet 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-11-206**

**COMITÉ DES LOISIRS – FÊTE DE NOËL POUR LES FAMILLES – 15 DÉCEMBRE 2019 – PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière présentée par le Comité des loisirs dans le cadre de l'organisation de la fête de Noël pour les familles qui se tiendra le 15 décembre 2019;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'**accorder la somme de deux cent cinquante dollars (250 \$) au Comité des loisirs dans le cadre de l'organisation de la fête de Noël pour les familles, qui se déroulera le 15 décembre 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-11-207**

**ENTÉRINER – ACHAT ET INSTALLATION – BASE ET RADIO MOBILE AU BUREAU MUNICIPAL – INSTALLATION D'UNE RADIO DANS LE VÉHICULE NEUF**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane doit moderniser le système de radio communication pour un meilleur contact entre les employés des travaux publics et le bureau municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane a procédé à l'achat d'un nouveau camion pour le service de déneigement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 4 novembre 2019

D'entériner l'achat et l'installation d'une base et d'une radio mobile au bureau municipal.

D'autoriser le transfert de la radio existante dans le véhicule neuf pour le service de déneigement.

**QUE** le coût des équipements s'élève à mille quatre cent quarante-cinq dollars et soixante-deux (1 445,62 \$), taxes en sus, le tout conformément aux soumissions déposées par Télécommunications de l'Est datée du 27 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-11-208**

#### **AUTORISATION DE PAIEMENT – ACQUISITION D'UN CAMION 10 ROUES AVEC BENNE 4 SAISONS ET ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT – CARREFOUR DU CAMION R-D-L – RIVIÈRE-DU-LOUP**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2019-05-063 adjugeant le contrat d'achat concernant l'acquisition d'un camion 10 roues avec benne 4 saisons et équipements de déneigement chez Carrefour du camion R-D-L de Rivière-du-Loup;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à effectuer le paiement pour un montant de trois cent quatre mille cent soixante-six dollars et trente-six (304 166,36\$), taxes incluses, à Carrefour du Camion R-D-L pour l'achat d'un camion 10 roues avec benne 4 saisons et équipements de déneigement, tel qu'il appert à la soumission datée du 29 avril 2019 et la facture datée du 10 octobre 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-11-209**

#### **AUTORISATION DE PAIEMENT – GARANTIES PROLONGÉES – CAMION FREIGHTLINER 2019 - RÉOLUTION 2019-06-113 - LE CARREFOUR DU CAMION R-D-L – RIVIÈRE-DU-LOUP**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2019-06-113 autorisant l'achat d'une garantie prolongée moteur Détroit DD13 EW4 auprès du concessionnaire Carrefour du camion R-D-L de Rivière-du-Loup pour un montant de huit mille cinq cents dollars (8 500 \$), taxes en sus;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2016-06-113 autorisant l'achat d'une garantie prolongée pour la transmission pour 5 ans/km illimité auprès du Carrefour du camion R-D-L de Rivière-du-Loup pour un montant de mille sept cent cinquante dollars (1 750 \$), taxes en sus;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à effectuer le paiement pour un montant total de onze mille sept cent quatre-vingt-quatre dollars et quatre-vingt-quatorze (11 784,94\$), taxes incluses, tel qu'il appert à la proposition des garanties prolongées datée du 7 mai 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-11-210**

#### **LIBÉRATION DU CHÈQUE DE GARANTIE DE SOUMISSION – ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES AVEC BENNE 4 SAISONS ET ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT – CARREFOUR DU CAMION R-D-L – RIVIÈRE-DU-LOUP**

Il est proposé par M. le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à libérer le chèque de garantie de soumission au montant de vingt-six mille quatre cent cinquante-cinq dollars (26 455 \$) du Carrefour du camion R-D-L de Rivière-du-Loup, dans le cadre de l'appel d'offres pour l'acquisition d'un camion 10 roues avec benne 4 saisons et équipements de déneigement pour la municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 4 novembre 2019

2019-11-211

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE – REQUÊTE DU GROUPE LABEL (2004) INC. – DÉNEIGEMENT D'UNE PORTION DES CHEMINS DU 13<sup>E</sup> RANG, DU 14<sup>E</sup> RANG, SAINT-RENÉ-DE-MATANE – CHEMINS NON ENTRETENUS À LA CIRCULATION AUTOMOBILE EN PÉRIODE HIVERNALE – HIVER 2019-2020**

**CONSIDÉRANT QUE** le Groupe Label (2004) inc. a présenté une requête écrite en date du 31 octobre 2018, pour recevoir l'autorisation de procéder ou de faire procéder au déneigement d'une portion des chemins du 13<sup>e</sup> Rang, du 14<sup>e</sup> Rang (sur une distance de 1,6 km à Saint-René-de-Matane, hiver 2019-2020;

**CONSIDÉRANT QUE** les secteurs visés par la requête d'autorisation de déneigement sont des chemins non entretenus et non ouverts à la circulation automobile en période hivernale par la Municipalité, et ce, en vertu du « Règlement numéro 98-09 modifiant le Règlement numéro 96-01 décrétant l'entretien et la dispense d'entretien des chemins d'hiver à la circulation des véhicules automobiles et autres véhicules »;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'autoriser** le Groupe Label (2004) inc. à procéder ou à faire procéder au déneigement, et ce, aux frais du requérant, d'une portion des chemins du 13<sup>e</sup> Rang, du 14<sup>e</sup> Rang (sur une distance de 1,6 km), à Saint-René-de-Matane, chemins non entretenus et non ouverts à la circulation automobile en période hivernale par la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**D'autoriser** le déneigement d'une portion des chemins du 13<sup>e</sup> Rang, du 14<sup>e</sup> Rang (sur une distance de 1,6 km), à Saint-René-de-Matane, conditionnellement à ce que soient respectées les exigences émises et décrites dans un protocole d'entente à intervenir entre Le Groupe Label (2004) inc. et la Municipalité de Saint-René-de-Matane, et ce, en vertu du règlement intitulé « Règlement numéro 98-09 modifiant le Règlement numéro 96-01 décrétant l'entretien et la dispense d'entretien des chemins d'hiver à la circulation des véhicules automobiles et autres véhicules ».

**D'exiger** que Le Groupe Label (2004) inc., concerné par la présente requête, fournisse une police d'assurance responsabilité civile un million de dollars (1 000 000 \$), en vertu de l'article 4 du règlement numéro 98-09, et ce, avant la signature du protocole d'entente à intervenir.

**D'autoriser** le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, le protocole d'entente ci-dessus mentionné ainsi que tout autre document jugé utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-11-212

#### **ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION ÉCRITE – CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX – PAVAGE DE DIVERSES RUES MUNICIPALES**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de soumissions par appel d'offres sur invitation écrite envoyée à au moins deux fournisseurs;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune soumission n'a été reçue en date du 30 septembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-René-de-Matane a procédé sur invitation écrite à un seul fournisseur afin d'octroyer le contrat de gré à gré;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'adjuger** le contrat à GHD Consultants Ltée, le contrat concernant le contrôle qualitatif des matériaux pour le pavage de diverses rues municipales, pour la somme de treize mille huit cent trente-cinq dollars (13 835 \$), taxes en sus, le tout conformément à la soumission de cette entreprise datée du 8 octobre 2019.

**QUE** l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux parties.

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 4 novembre 2019

**QUE** le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à conclure et à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-11-213**

#### **DEMANDE D'APPUI – RÉSOLUTION 2019-226 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC – DEMANDE DE MODIFICATION DE LA LOI ET DES RÈGLES QUI GÈRENT LE MÉCANISME DES VOTES AU SEIN DES MRC**

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC ont été mises sur pied en 1979 en vertu de la LAU pour s'occuper principalement d'aménagement du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** ces nouvelles structures régionales venaient remplacer les anciennes corporations de comté dont l'origine remontait à la création des premières institutions municipales du Québec en 1855;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la MRC se compose du maire de chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** les lettres patentes concernant la constitution de la municipalité régionale de comté ont été enregistrées le 7 décembre 1981;

**CONSIDÉRANT QUE** la formule pour établir le nombre de voix représentant les municipalités au sein du conseil de la MRC n'a pas été revu depuis la constitution en 1981;

**CONSIDÉRANT** le nombre de votes d'une ville centre au sein du conseil des maires de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le maire d'une ville centre qui possède plus de cinquante pour cent (50 %) de la population peut ainsi contrôler les décisions et orientations d'une MRC;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane donne son appui à la municipalité de Saint-Ulric.

**QUE** la municipalité de Saint-René-de-Matane demande au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de revoir l'attribution des votes au sein du conseil de la MRC de la Matanie.

**QUE** copie de la présente résolution soit acheminée à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, monsieur Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités, au député de Matane-Matapédia, monsieur Pascal Bérubé et à la MRC de La Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-11-214**

#### **PRISE D'ACTE – DÉPÔT DE LA DÉMISSION DE M. JEAN-PIERRE MARTEL À TITRE DE CONSEILLER AU POSTE N°6 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Jean-Pierre Martel a transmis une lettre de démission le 15 octobre 2019;

**CONSIDÉRANT** le dépôt, par la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay de la lettre de démission de M. Jean-Pierre Martel à titre de conseiller au poste n° 6;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** prendre acte du dépôt de la lettre de démission de M. Jean-Pierre Martel à titre de conseiller au poste n° 6, en date de la réception au bureau le 15 octobre 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 4 novembre 2019

#### **AVIS DE VACANCE AU POSTE DE CONSEILLER – SIÈGE N° 6 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay, en conformité avec *l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums*, informe qu'une élection partielle municipale doit être tenue puisqu'il y a vacance au poste de conseiller au siège n° 6 depuis le 15 octobre 2019. La lettre de démission de M. Jean-Pierre Martel, à titre de conseiller, a été déposée devant le conseil municipal à la séance du 4 novembre 2019. En sa qualité de présidente d'élection et en conformité avec *l'article 339, alinéas 1 et 3, de la Loi sur les élections et les référendums*, Mme Yvette Boulay informe que le jour fixé pour la tenue du scrutin est le dimanche 23 février 2020.

2019-11-215

#### **APPROBATION – TRAVAUX DE VOIRIE - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

**CONSIDÉRANT QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été complété;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane approuve les dépenses d'un montant de quatre-vingt-cinq mille cinq cent soixante-six dollars et soixante-sept (85 566.67 \$), taxes incluses, relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-11-216

#### **PRISE D'ACTE – DÉPÔT DU PLAN D'INTERVENTION MUNICIPAL EN SÉCURITÉ CIVILE – MIS À JOUR EN DATE DU 25 OCTOBRE 2019**

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

**DE** prendre acte du dépôt du plan d'intervention municipal en sécurité civile mis à jour en date du 25 octobre 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-11-217

#### **PROGRAMMATION DE TRANSFERT DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC – TECQ 2014-2018 – BILAN DE LA PROGRAMMATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 4 novembre 2019

**QUE** la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

**QUE** la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**QUE** la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

**QUE** la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**QUE** la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-11-218**

#### **MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – REDDITION DE COMPTES TECQ 2014-2018 - TETRA TECH QI INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux en lien avec la programmation de transfert de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec TECQ 2014-2018 sont finalisés;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane doit effectuer une reddition de comptes;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

**D'accepter** l'offre de service de la firme Tetra Tech QI Inc. au montant de deux mille (2 000 \$), taxes en sus, tel qu'il appert à l'offre de service reçu par courriel le 4 novembre 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **MRC DE LA MATANIE – COMPTE RENDU – SÉANCE DU MOIS D'OCTOBRE 2019**

M. le maire Rémi Fortin donne un compte rendu de la séance ordinaire du mois d'octobre 2019 du conseil des maires de la MRC de La Matanie.

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

Il n'y a aucun sujet à ajouter et à discuter à ce point de l'ordre du jour.

#### **QUESTIONS DU PUBLIC**

M. le maire Rémi Fortin invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

**2019-11-219**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

**DE lever** la séance ordinaire du 4 novembre 2019, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 55.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 4 novembre 2019**

\_\_\_\_\_  
**Rémi Fortin**  
**Maire et Président de la séance**

\_\_\_\_\_  
**Yvette Boulay, DMA**  
**Directrice générale**  
**et secrétaire-trésorière**

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues, conformément à l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
**Rémi Fortin**  
**Maire**

\_\_\_\_\_  
**Yvette Boulay DMA**  
**Directrice générale**  
**et secrétaire-trésorière**